

Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Conseil municipal du 7 février 2019

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 visant à améliorer la transparence financière des collectivités a modifié le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport fait l'objet d'un vote, d'une publication et d'une transmission en préfecture.

Le contexte général

Loi de programmation des finances publiques (2018-2022)

A travers cette loi, le gouvernement définit la trajectoire des finances publiques des collectivités locales en dépenses et en recettes.

L'objectif est de faire passer le déficit public de la France sous la barre des 3%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en point du PIB)	-2.9	-2.8	-2.9	-1.5	-0.9	-0.3
Dette des administrations publiques	96.7	96.9	97.1	96.1	94.2	91.4

Deux principes fondamentaux ont été posés par les lois de programmation des finances publiques touchant les relations entre l'Etat et les collectivités locales :

- 1 – Les collectivités locales associées à l'effort de redressement :** au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et la mise en place d'un mécanisme de contractualisation.
- 2 – La surveillance du ratio de désendettement des collectivités locales:** la loi prévoit le plafonnement du ratio de désendettement.

La loi de finances 2019

Les collectivités locales sont impliquées dans l'effort de redressement des comptes publics et à la maîtrise des dépenses pour 13 milliards d'euros, par le biais d'un mécanisme de contractualisation.

L'effort demandé se traduit par un double objectif :

- ✓ Limitation de l'évolution des dépenses réelles est fixé à + 1.2% par an et sur la période.
- ✓ La réduction du besoin de financement (emprunts contractés – remboursement de dette) de 2.6Md€/an pour arriver à un désendettement total de 13Md€

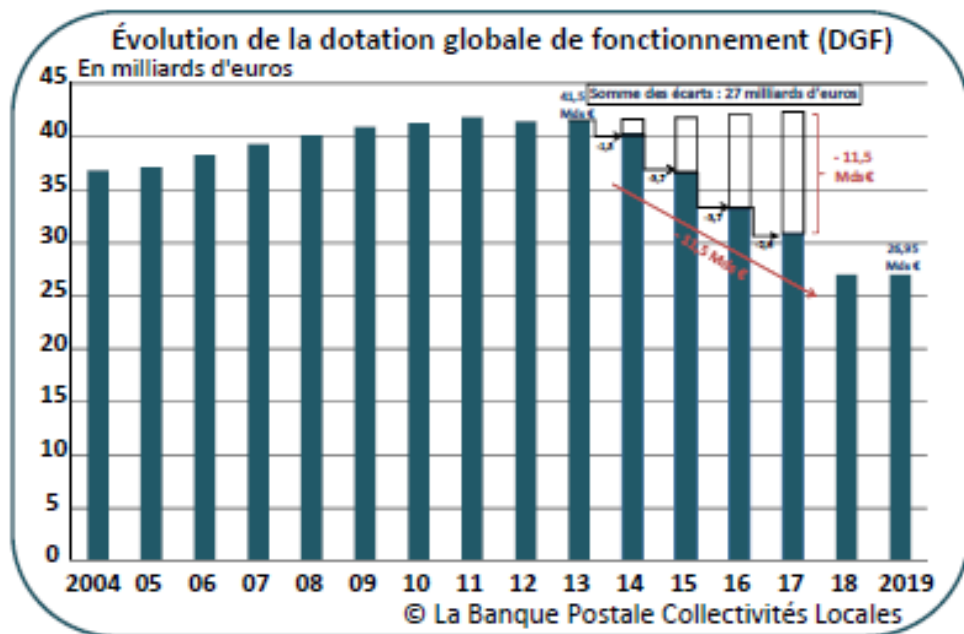
Les prévisions macro économiques

- ✓ Une prévision de 1.7% de croissance du PIB
- ✓ Une hypothèse d'inflation de 1.4%
- ✓ Une hypothèse de déficit public de 2.9%
- ✓ Une hypothèse de croissance de la dépense publique de 0.6%

Les mesures concernant le bloc communal

- ✓ La poursuite de la réforme de la fiscalité locale
- ✓ La stabilisation du montant global de la DGF
- ✓ La réduction des variables d'ajustement
- ✓ L'aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels

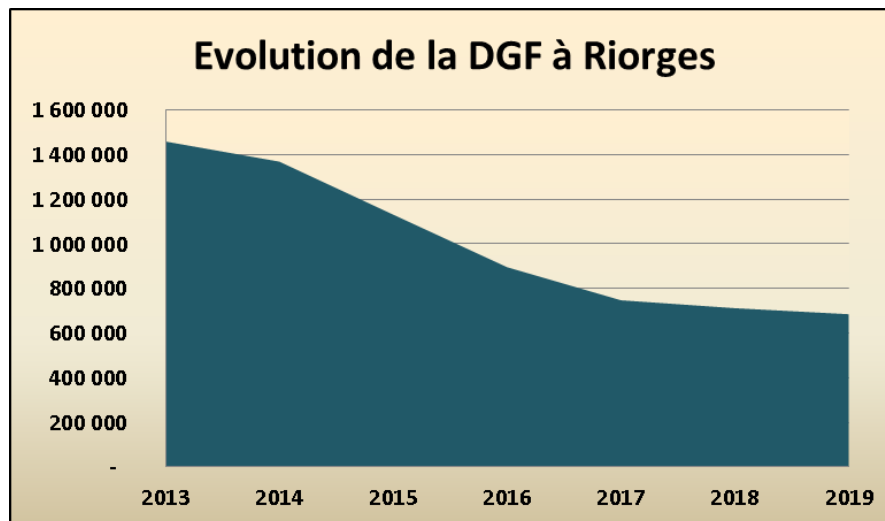
La fin de la contribution au redressement des finances publiques



Depuis 2014, les collectivités participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse des dotations. Cette mesure a fortement impactée la DGF des communes. Cela a permis à l'état de réaliser une économie de **11.1 Mds d'euros**.

A Riorges, en cumulé de 2014 à 2018, la perte de DGF est de 2 440 282€.

- En 2013 le montant de la DGF était de 1 459 400€
- En 2018 il était de 712 136€ soit un écart de **- 747 264€**



La réforme de la taxe d'habitation

Elle prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages selon le calendrier suivant : 30 % en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

L'objectif de la réforme est double : redonner du pouvoir d'achat aux contribuables et ne pas pénaliser les collectivités locales.

Pour les collectivités locales le produit fiscal reste le même car le calcul du dégrèvement ne prend pas en compte toute augmentation de taux ou diminution d'abattement.

Le financement de la réforme 2 pistes

Réallocation de la part départementale de TFB (taxe sur le foncier bâti) au bloc communal complétée par une attribution d'impôt national

- ✓ Modalité 1 : transfert de la part départementale de TFB aux communes et EPCI au prorata de leur anciennes recettes de TH.
- ✓ Modalité 2 : spécialisation intégrale de la TFB sur les communes et transfert d'une fraction d'impôt national aux EPCI

Transfert d'une fraction d'impôt national au bloc communal

Le dispositif de soutien à l'investissement local

	DSIL 570M€	DETR 1Md€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI à fiscalité propre de - 75 00 habitants
Quoi?	Rénovation thermique, énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique pour maintenir ou développer les services publics.

La situation financière de la commune de Riorges

Les soldes intermédiaires de gestion en 2018

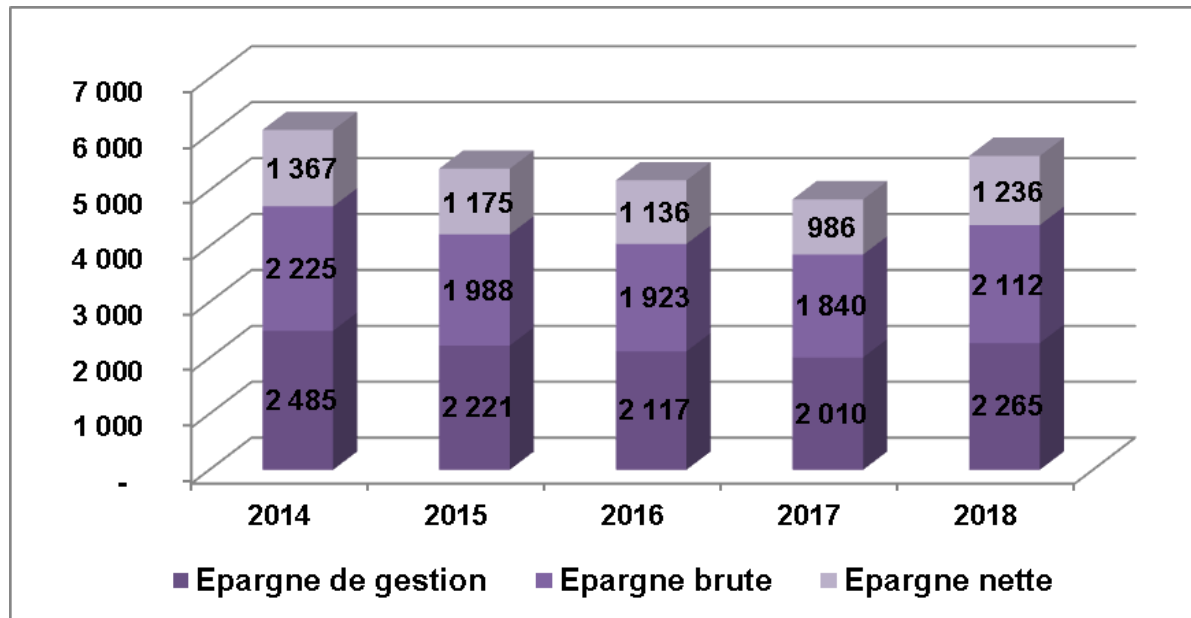
L'épargne de gestion est de 2.265M€ à rapporter à une annuité de la dette de 1.03 M€ en 2018

► *Epargne de gestion disponible en déduisant des produits courants d'exploitation, les charges courantes d'exploitation.*

L'épargne brute est de 2.112 pour le remboursement des emprunts en cours, l'autofinancement des investissements courants, le remboursement des futures annuités d'emprunt.

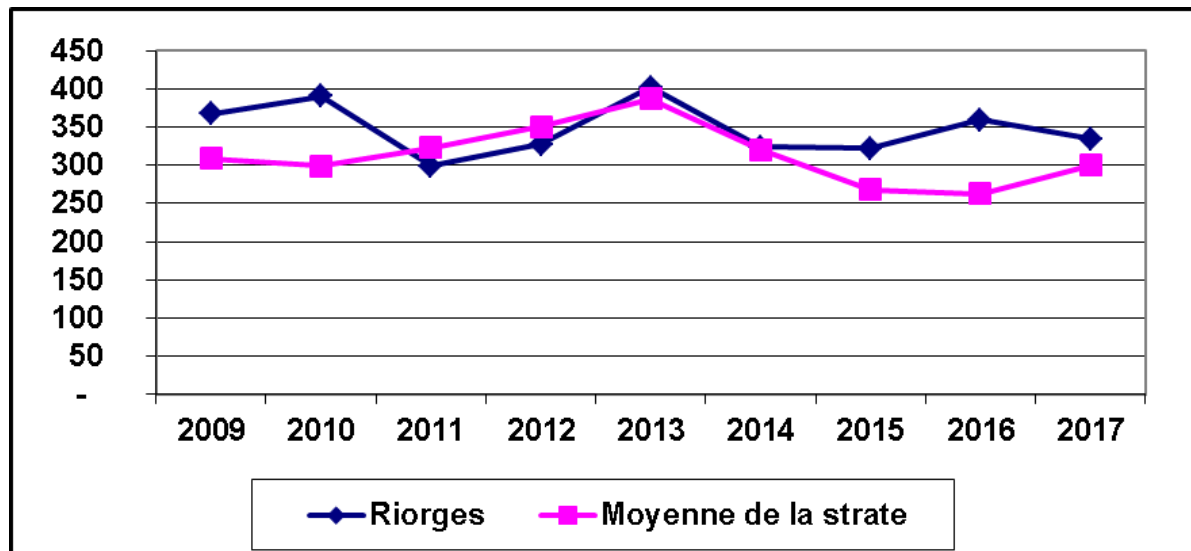
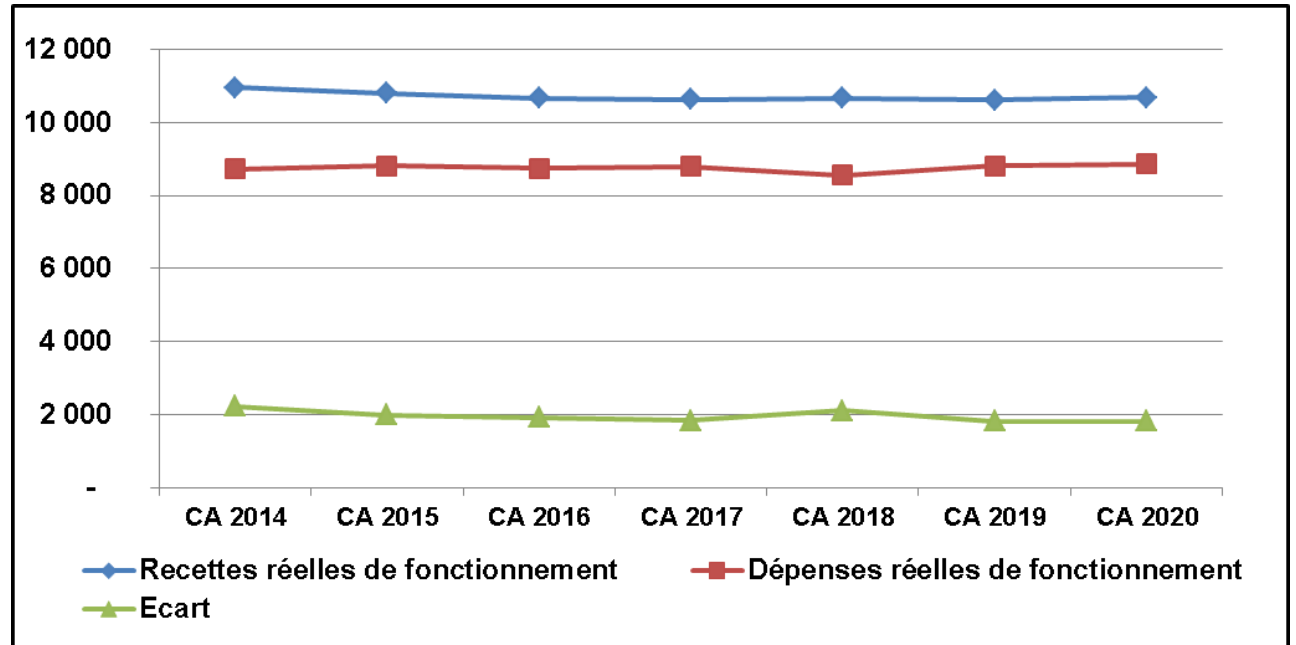
L'épargne nette est de 1.236M€

► *Epargne brute (2.112M€) - remboursement du capital de la dette (0.876M€)*



**Les résultats 2018
reposent sur des
estimations**

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Evolution des dépenses d'équipement depuis 2009

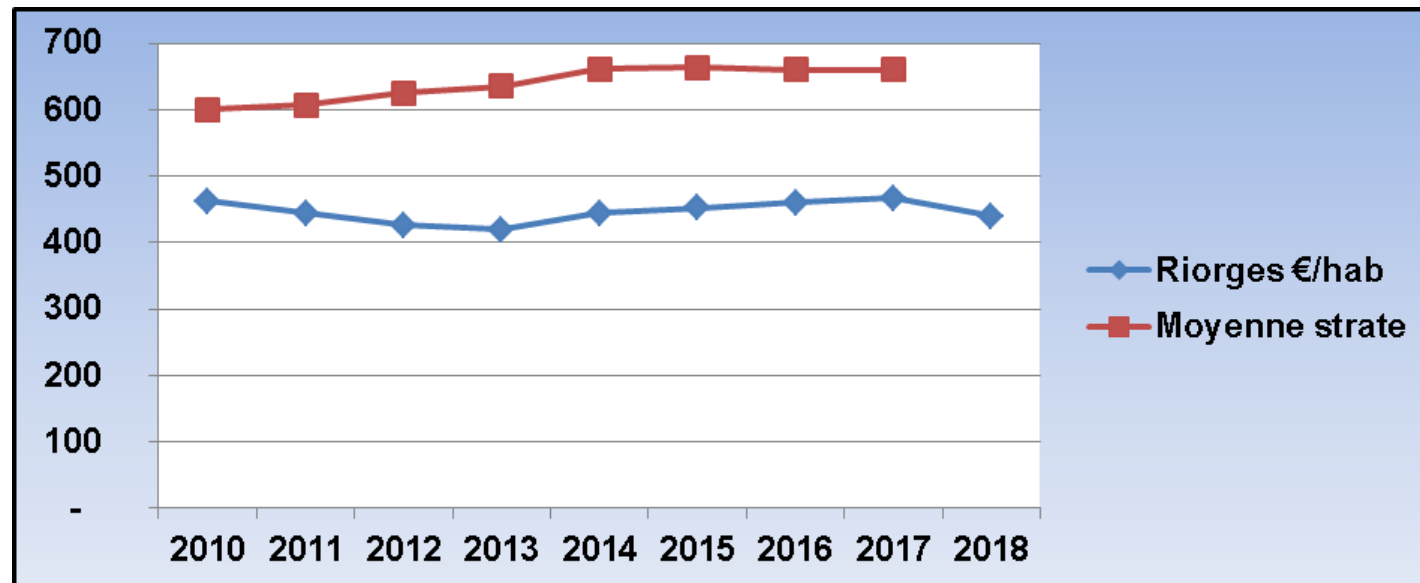
Dépenses d'investissement hors dette

Les montants sont en €/hab.

Source : « les comptes des communes »

En 2018, les dépenses de personnel se sont élevées à 5 206 378€.

Les dépenses de personnel

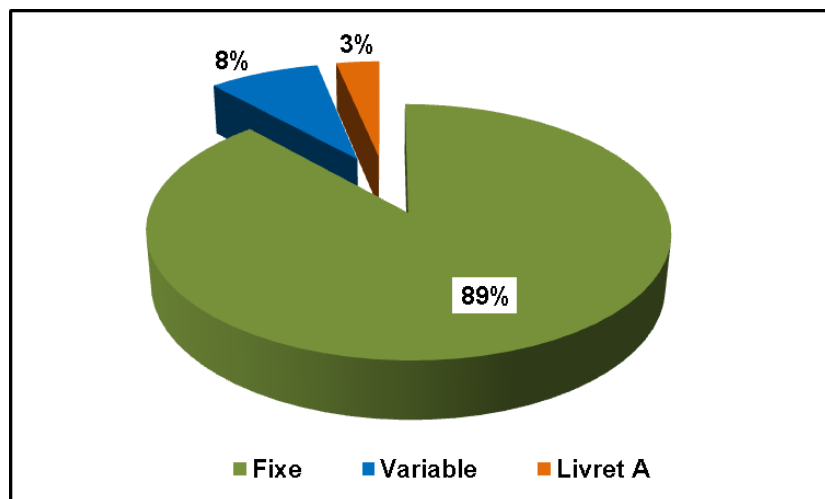
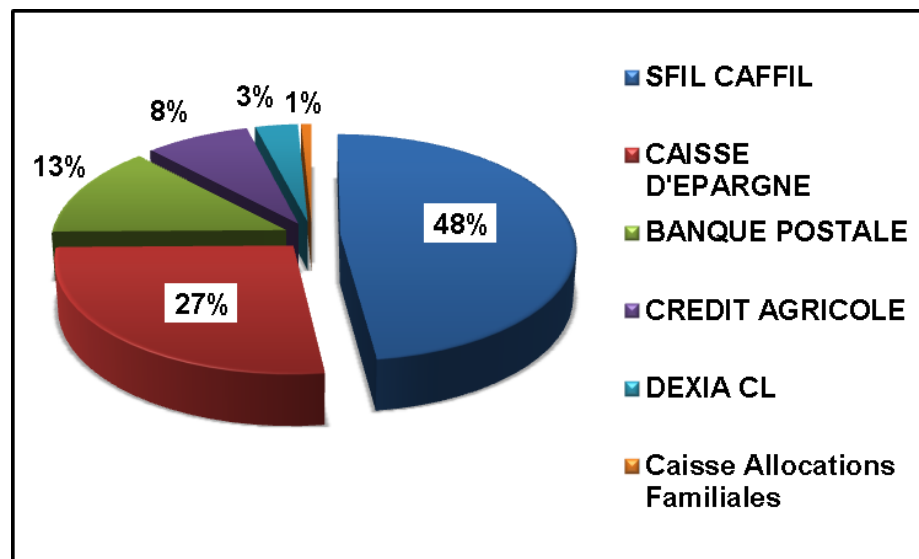


Evolution des dépenses de personnel depuis 2010

Cette évolution intègre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'augmentation échelonnée des cotisations sociales, la mise en œuvre du parcours professionnel des carrières et des rémunérations et la gestion des aléas maladies,

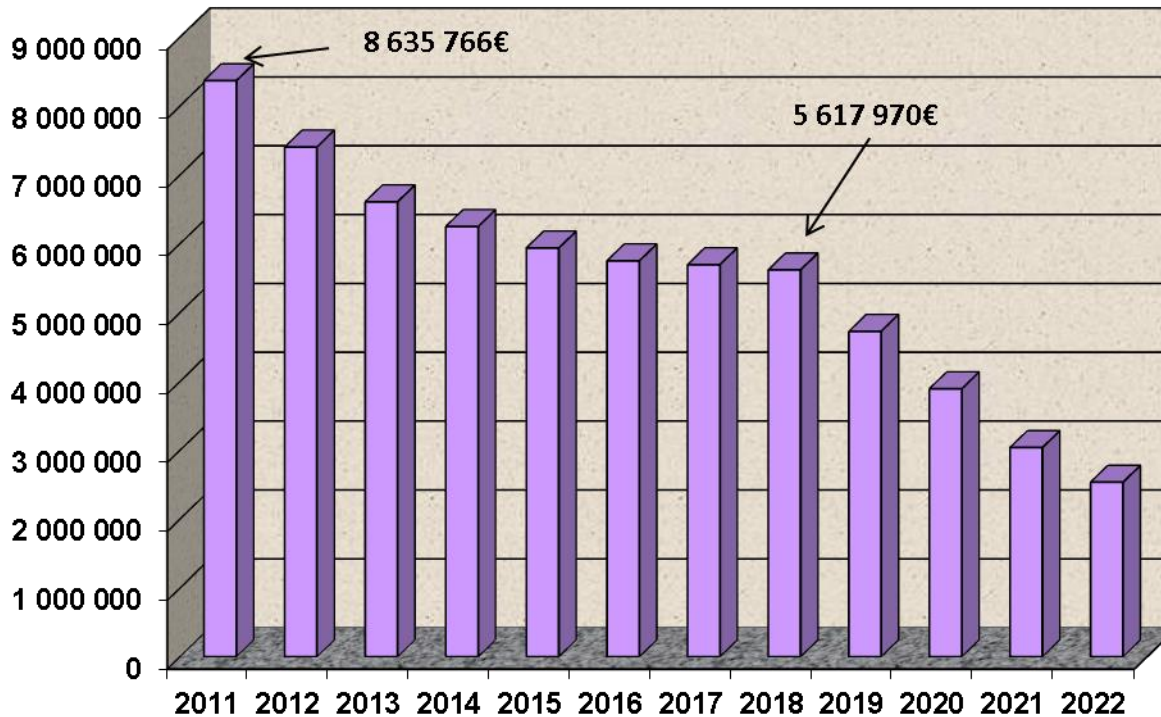
Vue synthétique de la dette

Prêteur	Capital Restant Dû	% Capital Restant Dû
SFIL CAFFIL	2 684 986.13	47.97%
CAISSE D'EPARGNE	1 501 327.95	26.82%
BANQUE POSTALE	733 333.35	13.10%
CREDIT AGRICOLE	450 000.00	8.04%
DEXIA CL	183 333.46	3.28%
Caisse Allocations Familiales	44 000.00	0.79%
Ensemble des prêteurs	5 596 980.89	100.00%



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 945 647 €	88.36%	2.64%
Variable	468 000 €	8.36%	0.21%
Livret A	183 333 €	3.28%	2.52%
Ensemble des risques	5 596 981 €	100.00%	2.43%

L'évolution de la dette



Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette s'élèvera à 5 596 980€

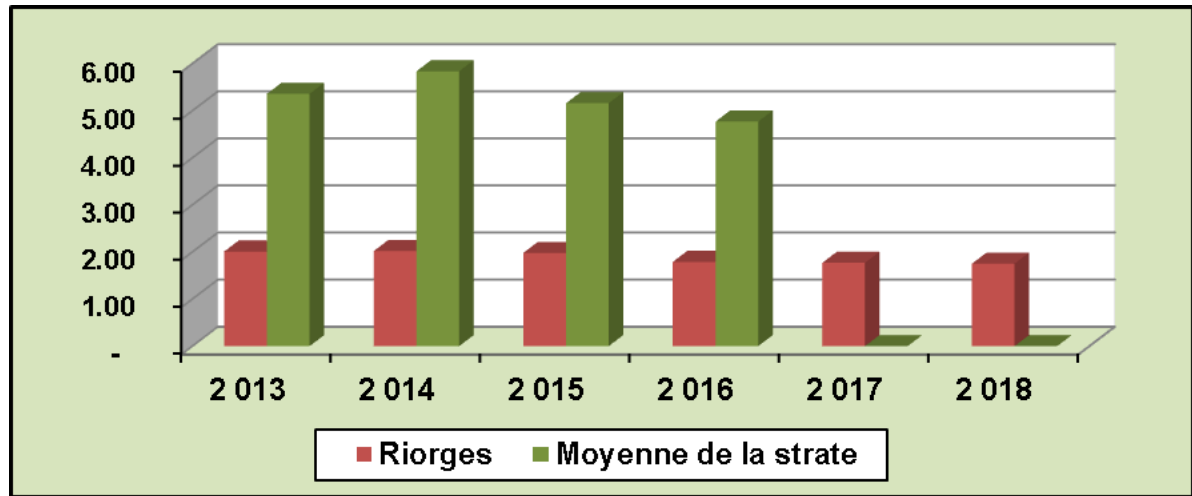
- l'annuité 2019 sera de : 1 026 400€
- l'annuité 2018 était de : 1 030 000 €
- l'annuité 2012 était de : 1 305 400 €
- l'annuité 2008 était de : 1 494 000 €

Encours au 31/12/N

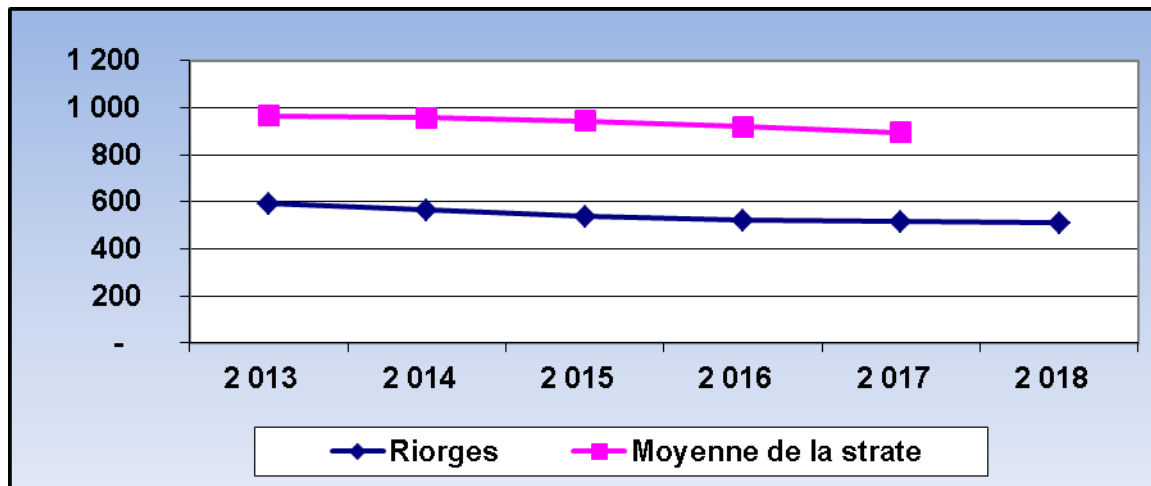
Les emprunts réalisés : en 2015 un emprunt de 500 000€, en 2016 un emprunt de 600 000€, en 2017 & 2018 un emprunt de 800 000€.

Sur la période 2015-2020, le montant moyen d'emprunt annuel est estimé à 700 000€/an. Les projets en cours et les conditions du marché financier peuvent conduire à une anticipation sur l'enveloppe pluri annuelle.

Ratio de désendettement (en années)



Ratio de désendettement	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Riorges	2.01	2.02	1.98	1.79	1.77	1.75
Moyenne de la strate	5.36	5.84	5.16	4.77	-	-



Encours de dette en euros / habitant

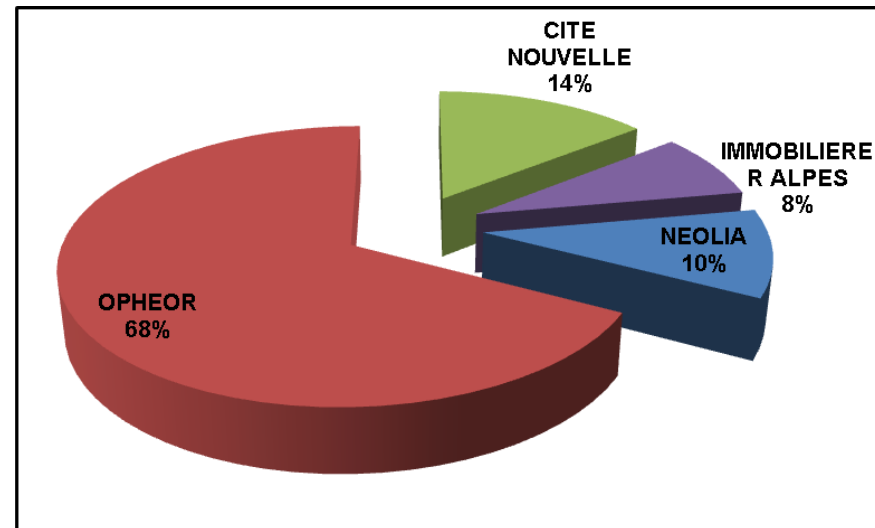
Encours de la dette au 01/01/	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Riorges	592	564	537	522	516	509.84
Moyenne de la strate	964	958	944	918	893	

La dette garantie

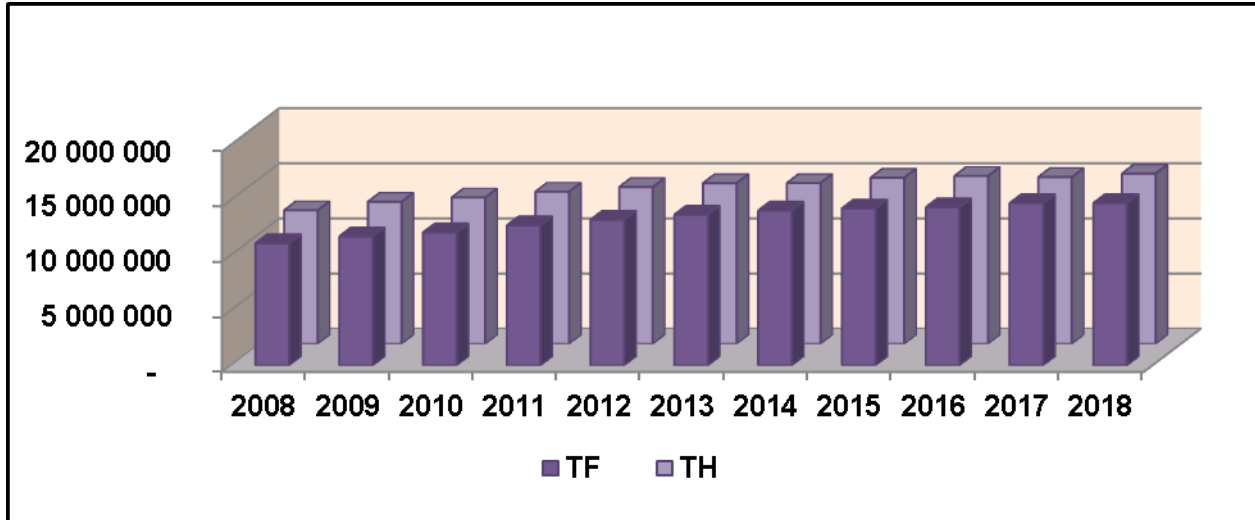
- A ce jour, 79 emprunts sont garantis par la commune, ils concernent uniquement le logement social,
- La commune n'est donc pas tenue de provisionner les garanties d'emprunt,

Répartition

Prêteur	Capital restant dû
NEOLIA	2 075 345
OPHEOR	13 460 661
CITE NOUVELLE	2 862 550
IMMOBILIERE R ALPES	1 566 350
Total	19 964 906

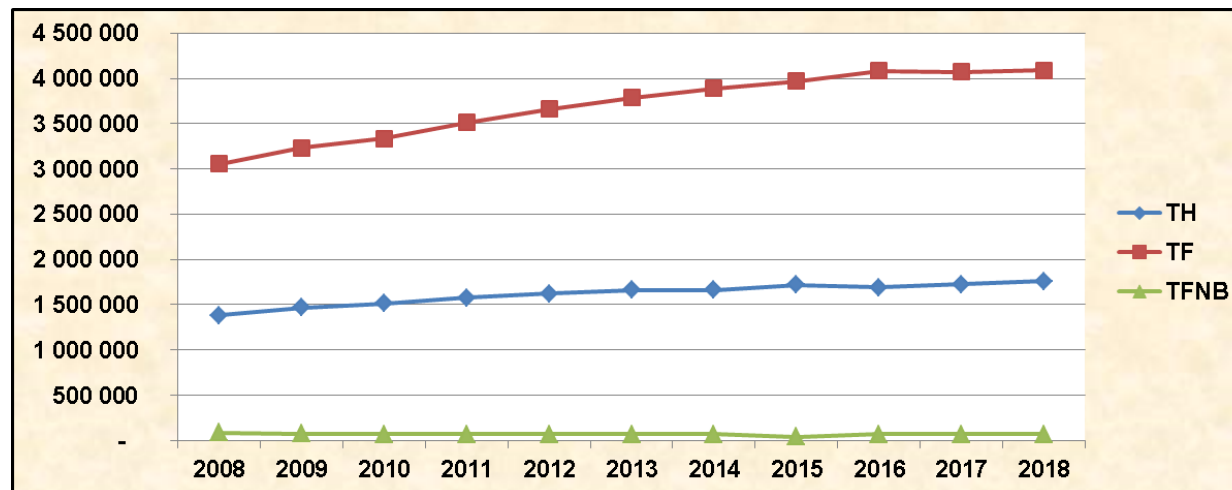


La fiscalité



Evolution des bases de TF & TH

Evolution des produits de TF & TH



L'évolution des dotations de l'Etat versées à la commune

DOTATIONS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	1 459 400	1 369 101	1 131 604	886 869	748 220	712 136	684 873
Comp TH	118 954	122 532	140 254	108 969	164 668	174 736	188 087
Comp TF	60 490	47 689	34 864	30 976	16 672	17 333	15 000
Comp TP	19 896	15 660	10 346	8 775	2 731	-	-
S/total	1 658 740	1 554 982	1 317 068	1 035 589	932 291	904 205	887 960
DSU	92 868	92 868	92 868	92 868	101 560	106 285	110 429
DNP	104 868	112 756	90 995	83 451	84 688	76 219	76 103
FPIC		102 099	129 132	144 437	147 252	124 346	86 386
TOTAL	1 856 476	1 760 606	1 500 931	1 211 908	1 118 539	1 086 709	1 074 492
FPIC - dépenses			5 684	27 109	50 820	53 551	51 128
Solde			123 448	117 328	96 432	70 795	35 258

Les ressources humaines

La structure des effectifs

Données au 31/12	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agents titulaires sur des emplois permanents	120	119	118	121	121	117
Agents contractuels sur des emplois permanents	5	4	3	2	2	2
Emplois d'avenir	3	3	3	2	2	2

Les effectifs se stabilisent

Données sur l'année de référence	2014	2015	2016	2017	2018
Arrivées de titulaires fonction publique (F.P)	4	7	3	4	3
Départs de titulaires FP	5	8	0	5	6
Arrivées de contractuels sur emplois permanents	2	1	0	1	1
Départs de contractuels sur emplois permanents	3	2	1	1	0

Les ressources humaines

Evolution de la rémunération

✓ Mise en place du RIFSEEP

L'instauration par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires de l'Etat du **R**égime Indemnitare tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions de **E**xpertise et de l'**E**ngagement professionnel implique que les collectivités territoriales, qui versent à leurs agents un régime indemnitaire, doivent mettre en place le RIFSEEP dans un délai raisonnable.

Cette obligation est l'occasion de revoir en profondeur les montants, les conditions d'attribution et de se positionner sur la proportion entre la part fixe (IFSE) et la part variable (CIA), le tout dans les limites maximales imposées par l'Etat.

Le RIFSEEP sera mis en place à compter du 1^{er} mars 2019 et représentera une enveloppe supplémentaire de 37k€ (exprimé en brut chargé). Elle sera répartie en priorité à destination des catégories C.

Les ressources humaines

Evolution de la rémunération

✓ **Monétisation du compte épargne temps**

Le compte épargne-temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret du 26 août 2004. Par la suite, les règles relatives au CET ont été modifiées par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, notamment en permettant l'indemnisation des jours épargnés faisant du CET un instrument en faveur du pouvoir d'achat. A Riorges, une délibération a été prise en ce sens en septembre 2010.

✓ **Rémunération principale**

L'année 2018 a vu le départ d'un certain nombre de collaborateurs (cf. tableau) qui n'ont pas été remplacé ou dont le remplacement avait été anticipé. Même si l'intégralité des postes ne sera pas remplacée, certains vont néanmoins devoir l'être sur 2019.

Par ailleurs, le souhait de renforcer les effectifs de police municipale par le recrutement d'un agent de police supplémentaire impactera le budget.

Les ressources humaines

Quelques éléments de rémunération	2016	2017	2018
Masse salariale (chapitre 012)	5 225 740 €	5 357 315€	5 206 378€
Dont Heures supplémentaires et complémentaires payées			
Volume d'heures supplémentaires <u>et</u> complémentaires	1400h	1786h	1738h
-dont titulaires	771h	1532h	1313h
- dont contractuels et titulaires ircantec	631h	254h	425h
Montants correspondants	22 180€	31 072€	26 956€
- titulaires, montant payé en €	14 226€	29 272€	21 395€
- Contractuels et titulaires ircantec, montant payé en €	7 954€	1799€	5 561€
Dont Régime indemnitaire, primes diverses (64118)	570 149€	606 526€	614 235€
- dont Régime indemnitaire	370 112 €	355 614€	334 569€
- dont 13ème mois + prime annuelle emplois aidés	197 941 €	224 300€	222 145€
- dont GIPA (paiement décembre n-1)	2 789 €	2 643€	773€
Dont Avantages en nature			
Logements de fonction	816,00 €	0€	0€

Les orientations budgétaires pour 2019

Orientations définies lors du bureau municipal du 11 septembre 2018 pour 2019

- Stabilisation des charges de fonctionnement par rapport au budget réalisé de 2018.
- L'augmentation des charges de personnel est plafonnée à **1%**.
- Optimisation des coûts et crédits de fonctionnement tant dans leur objet que leur priorité.
- Attention et vigilance maintenue sur les enveloppes d'investissement.

➤ Le personnel

Le budget 2019 intégrera le report des mesures 2018 du PPCR, le gel du point d'indice et l'instauration du RIFSEEP,

➤ La fiscalité

Les taux seront maintenus en 2019 pour la 22ème année consécutive. Les valeurs locatives seront réévaluées de **2.2%** au regard de la loi de finances pour 2019.

- *Taxe habitation* : 11,41 %
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 27,84 %
- *Taxe foncière sur les prop. non bâties* : 67,26 %

➤ La dette

L'emprunt 2019 se situera à un niveau estimé à 800 000€

POUR INFORMATION

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année, un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale. A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

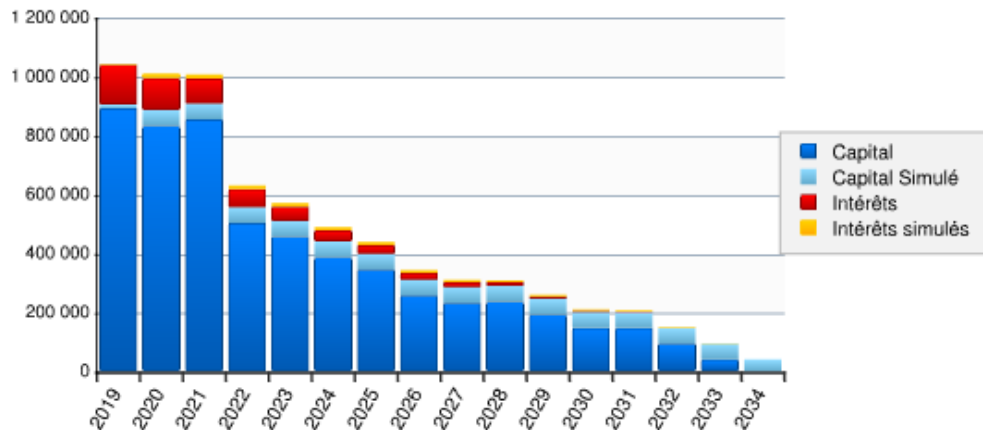
Le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre

2017 et novembre 2018, soit **2,2 %**.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24% et 0,4% en 2017.

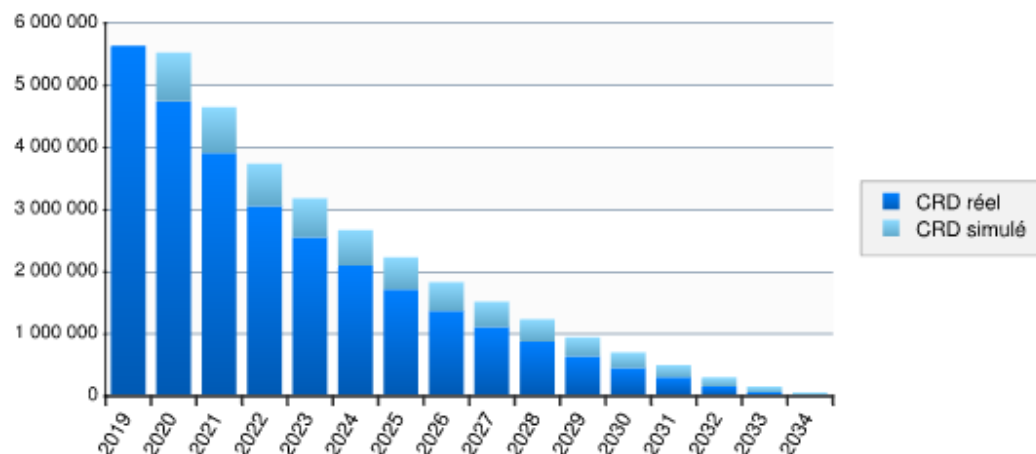
Evolution de la dette

Flux de remboursement



Répercussion du prêt du BP 2019
sur la dette : 800 000€

Evolution du CRD

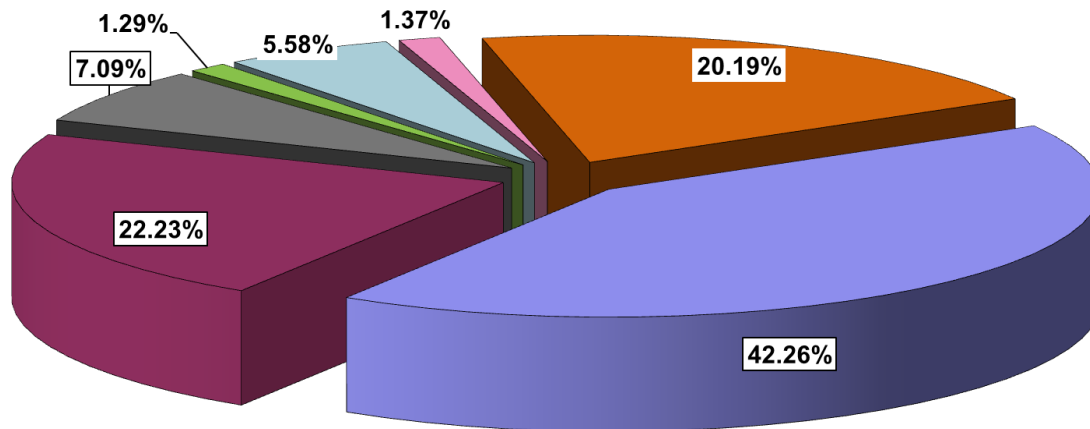


Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2019 est estimé à 12 400 000€

Les principales dépenses :

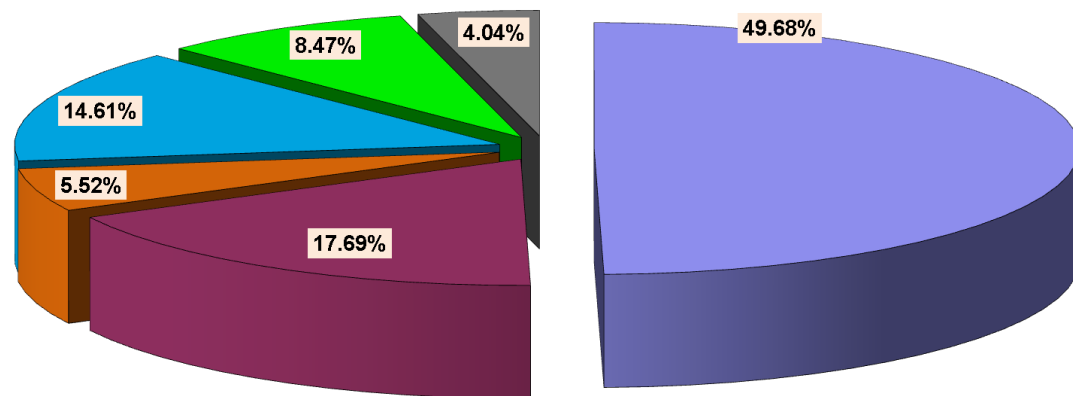
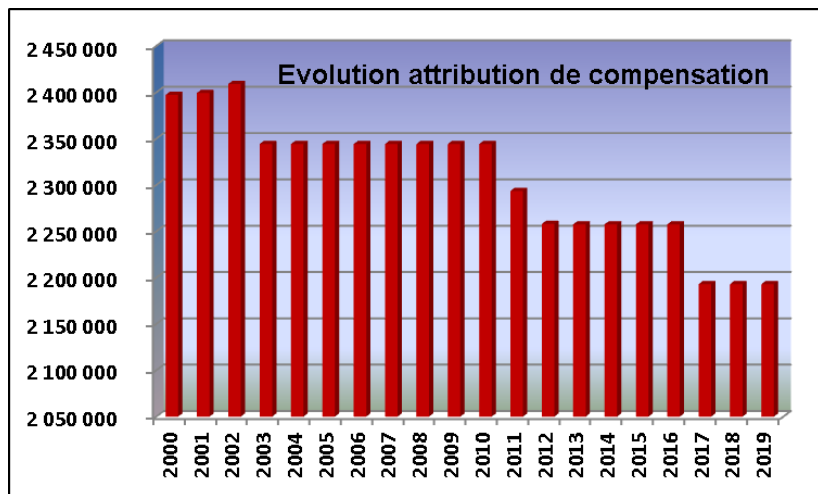
- les charges de personnel : 5 259 000 € soit 42,26%
- les frais financiers : 160 000 € soit 1.29 %
- les subventions et participations : 882 300€ soit 7.09%
- les charges à caractère général : 2 766 500 € soit 22,23%
- le virement à la section d'investissement : 2 512 200€ soit 20.19%
- les dépenses imprévues : 170 000€ soit 1.37%
- les amortissements : 650 000€ soit 5.58%



Le fonctionnement

Les principales recettes

- les taxes locales & compensat° de l'Etat : 6 160 300€ soit 49.68%
- les dotations versées par Roannais Agglomération : 2 192 980 € soit 17.69%
- la DGF : 684 870 € soit 5.52 %
- les travaux en régie : 1 050 000€ soit 8.47%
- les autres recettes (Droits mutation, cantines, TCFElectricité...) : 1 811 000€ soit 14.61 %
- le résultat de fonctionnement reporté : 500 500€ soit 4.04%

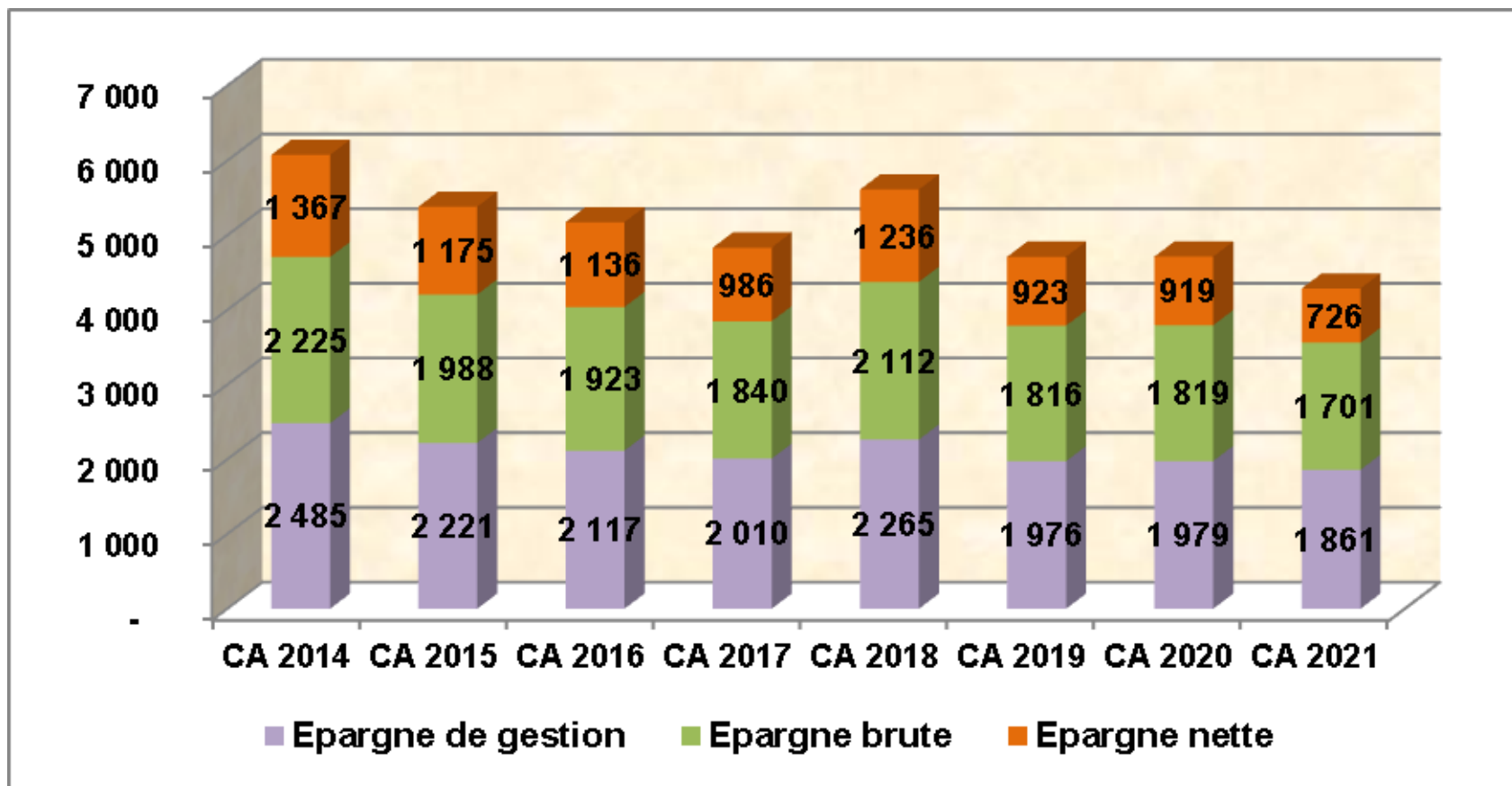


L'évolution de l'attribution de compensation est uniquement liée aux transferts de compétences

Prospective sur la section de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (a)	10 951	10 796	10 674	10 641	10 669	10 624	10 680	10 670
<i>Produit des services et du domaine & autres</i>	392	384	420	456	513	518	523	529
<i>Impôts et taxes</i>	5 639	5 785	5 801	5 888	5 957	6 002	6 047	6 092
<i>Dotation de compensation</i>	2 257	2 257	2 257	2 192	2 192	2 192	2 192	2 192
Autres impôts et taxes & FPIC (73)	563	606	750	750	679	600	600	600
Dotations et participations	525	448	383	422	434	438	443	447
<i>DSU, DNP</i>	206	184	176	185	182	190	191	126
<i>DGF</i>	1 369	1 132	887	748	712	684	684	684
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (b)	8 466	8 575	8 557	8 631	8 404	8 649	8 701	8 809
<i>Charges de fonctionnement</i>	2 733	2 762	2 669	2 765	2 713	2 720	2 720	2 720
<i>Charges de personnel - reversements</i>	4 917	4 998	5 069	5 155	4 862	4 961	5 013	5 121
<i>Subventions, indemnités élus - FPIC</i>	816	815	819	711	829	968	968	968
EPARGNE DE GESTION (a-b)	2 485	2 221	2 117	2 010	2 265	1 976	1 979	1 861
Taux d'épargne de gestion	22.69%	20.57%	19.83%	18.89%	21.23%	18.60%	18.53%	17.44%
6611 Intérêts de la dette + ICNE	260	233	194	170	153	160	160	160
EPARGNE BRUTE (a-b-intérêts)	2 225	1 988	1 923	1 840	2 112	1 816	1 819	1 701
Taux d'épargne brute	20.32%	18.41%	18.02%	17.29%	19.80%	17.09%	17.03%	15.94%
Capital de la dette	858	813	787	854	876	893	900	975
EPARGNE NETTE (Epargne brute- capital)	1 367	1 175	1 136	986	1 236	923	919	726
Taux d'épargne nette	12.48%	10.88%	10.64%	9.27%	11.58%	8.68%	8.60%	6.80%

Prospective sur la section de fonctionnement



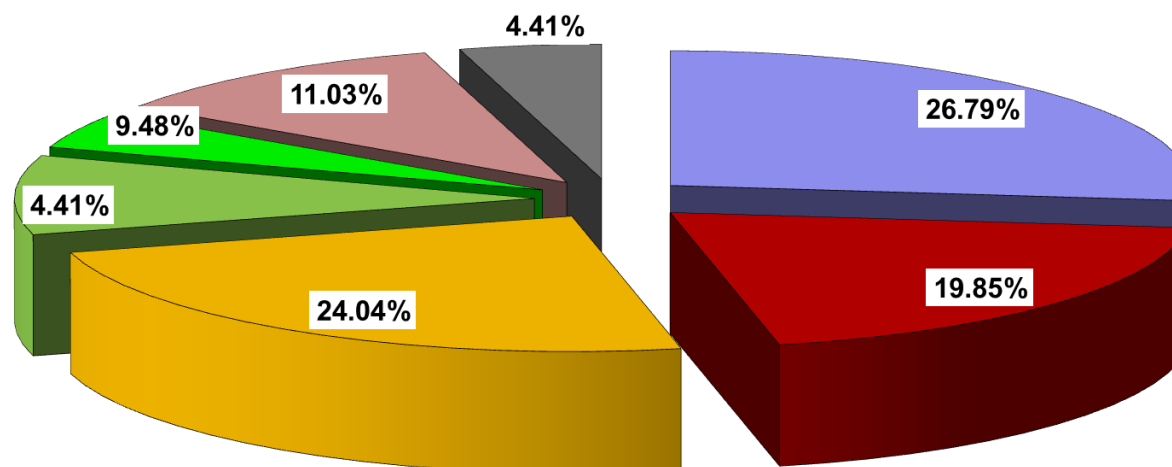
Exemple de projection jusqu'en 2020 selon les orientations du BM du 11 septembre 2018 : + 1% sur les charges de personnel, stabilisation des charges courantes et des subventions.

L'investissement

Le budget 2019 est estimé à 4 535 000€

DEPENSES	Budgété
Bâtiments	1 090 000
Voirie, éclairage pub & études	1 215 000
Environnement	430 000
Acquisitions foncières et autres	200 000
Matériel, mobilier, logiciels...	200 000
Remboursement du capital de la dette	900 000
Aménagement urbain	500 000
TOTAL	4 535 000

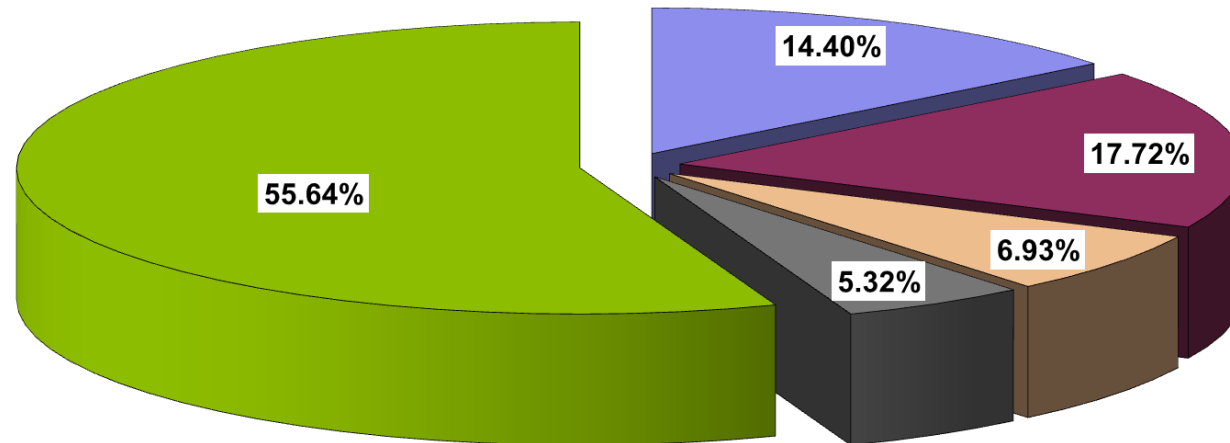
Travaux en régie	Budgété
Bâtiments	200 000
Voirie & études	500 000
Environnement	350 000
TOTAL	1 050 000



L'investissement

RECETTES	Budgété
Emprunts	800 000
FCTVA	312 800
Cessions	20 000
Opérations d'ordre	650 000
Subventions & dotations	240 000
Virement de la section de fonctionnement	2 512 200
TOTAL	4 535 000

Roannais Agglo. : 150 k€, route de l'aéroport
Département : 90k€, local pétanque.



Evènements & projets 2019

Bâtiments

- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité : GS Beaucueil, Foyer Laroque, MQ Pontet.
- ✓ Construction d'un local pour la pétanque

Environnement

- ✓ Aménagements et valorisation de la plaine de la Rivoire
- ✓ Vidange étang du Combray

Urbanisme

- ✓ Poursuite de l'effort envers le logement locatif aidé.
- ✓ Aménagements urbains : ZAC du Pontet et des Canaux, OAP Riorges centre
- ✓ Poursuite d'un aménagement qualitatif en faveur des modes actifs.
- ✓ Cession de foncier agricole communal et constitution de réserves foncières

Informatique

- ✓ Poursuite renouvellement du parc : matériels et logiciels

Communication/jumelage : 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Donzdorf

Evènements & projets 2019

Voirie

- ✓ Route de l'aéroport de la rue Magnet à la limite de commune avec St Léger sur Roanne
- ✓ Rue Clémenceau de la rue Ifflander à la rue J Ferry
- ✓ Eclairage public : poursuite du plan pluriannuel
- ✓ Accessibilité des trottoirs dont celui situé le long de la rue St Alban cote plaine de la Rivoire de la rue de Beaulieu à la rue Plasse

Animation de la cité

- ✓ Fin du réaménagement intérieur du château de Beaulieu et définition d'un nouveau projet de fonctionnement
- ✓ Nouvelles actions du service jeunesse en direction du public collégien-lycéen et des familles
- ✓ Poursuite du développement des animations de L'été à Riorges
- ✓ Lancement de la saison du 20ème anniversaire des Mardi(s) du Grand Marais
- ✓ Acquisition et intégration des outils informatiques de la DTNSI pour la gestion de la vie associative

Adhésion à la DTNSI

- ✓ Permettra de structurer notre système d'information pour avoir davantage de sécurité.
- ✓ Contribuera à faire face aux nouveaux enjeux du numérique.
- ✓ Aura des répercussions sur la structure du budget : la rémunération d'un informaticien disparaît au profit du paiement d'une prestation.



Transfert de la lecture publique

- ✓ Peu d'incidence sur le budget communal, mais les riorgois pourront accéder gratuitement aux médiathèques de Roanne et Mably.

Service commun de santé sécurité au travail : sera financé en année pleine